



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légimité
le :
AR n° :

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

relative à la création de sept postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

Le 18 mai 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni de manière dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 11 mai 2021.

Vu la délibération 2020-CSYN-35 relative à la modification des statuts et du règlement intérieur de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu les articles 3 et 9 du Règlement intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu la Convention collective nationale des télécommunications du 26 avril 2000 (IDCC 2148) en vigueur;

Vu la délibération du Comité syndical du 27 avril 2017 par laquelle il a été décidé d'appliquer la convention collective nationale des télécommunications ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique tels que modifiés par délibération du Comité syndical n° 2020-CSYN-48 du 22 juin 2020;

Vu la délibération du Comité Syndical du 8 octobre 2020 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de créer les emplois nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

Considérant qu'il y a lieu de préparer le départ de certains collaborateurs en assurant la continuité de l'activité dans de bonnes conditions et d'assumer une charge de travail temporaire dans certains secteurs ;

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Relative à la création de sept postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 - APPROUVE à compter du 1^{er} mai 2021 :

ADMINISTRATION

- La création d'un poste de Responsable Comptable - Adjoint, groupe E, seuil 1 (équivalent au grade « attaché », cat A)

NUMERIQUE POUR L'EDUCATION ET LES SOLIDARITES

- La création de deux postes de Chef de Projets, Groupe E, seuil 1 (équivalent au grade « ingénieur », cat.A)

DIRECTION DES SERVICES

- La création de quatre postes de Technicien, Groupe C, seuil 1 (équivalent au grade « rédacteur » cat.C)
- La suppression du poste de Technicien - Renfort

Article 2 - DIT que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits aux budgets, pour la rémunération, au chapitre 012 article 64111.

Article 3 - APPROUVE la modification du tableau des effectifs suivant :

Réf interne	Intitulé du poste	Réf. convention collective		Réf. Fonction publique territoriale
		Groupe	Seuil	Grade
	Direction			
D1	Directeur Général	Sans objet		Administrateur
D2	Directeur Général Délégué	G	2	Ingénieur en Chef
D3	Chargé de mission	F	1	Ingénieur
	Administration			
ADM1	Secrétaire Général	F	1	Attaché
ADM2	Responsable des Ressources Humaines	F	1	Attaché
ADM3	Attaché de Direction	E	1	Attaché
ADM4	Gestionnaire administrative et comptable	E	1 bis	Rédacteur
ADM5	Comptable	C	3	Rédacteur
ADM6	Juriste Commande Publique	E	1	Attaché
ADM7	Contrôleur de gestion	E	1	Attaché

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Relative à la création de sept postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

ADM8	Comptable	C	1	Rédacteur
ADM9	Renfort administratif	C	3	Rédacteur
ADM10	Responsable comptable	F	1	Attaché
ADM11	Alternant Administratif	*	*	Rédacteur
ADM12	Alternant Assistant RH	*	*	Rédacteur
ADM13	Comptable- Renfort	C	3	Rédacteur
ADM14	Responsable comptable - adjoint	E	1	Attaché
	Vidéoprotection			
VP1	Directeur métier sureté électronique	G	1	Attaché
VP2	Directeur de programme « vidéoprotection »	F	1	Ingénieur
VP3	Expert logiciel Vidéoprotection	E	1	Ingénieur
VP4	Chef de projet technique sureté	F	1	Ingénieur
VP5	Alternant Vidéoprotection	*	*	Rédacteur
	Infrastructures			
INF1	Responsable Architectures et Infrastructures	F	1	Attaché
INF2	Chef de projet réseaux et systèmes	E	1 bis	Ingénieur
INF3	Directeur de projets THD	F	2	Ingénieur
INF4	Ingénieur réseau & systèmes	E	3	Ingénieur
INF5	Superviseur travaux	D	1	Ingénieur
INF7	Alternant Infrastructures	*	*	Rédacteur
INF8	Chef de projet IT	E	3	Ingénieur
	Numérique pour l'Education et les Solidarités			
NE1	Directeur activité " Numérique pour l'Education et les Solidarités "	F	2	Attaché
NE2	Chef de projets	E	3	Attaché
NE3	Chef de projets	E	1 bis	Attaché
NE4	Directeur de projets	F	2	Ingénieur
NE5	Chef de projets	E	3	Ingénieur
NE6	Chargé de relations extérieures	E	1bis	Ingénieur
NE7	Administrateur système et réseau	F	3	Ingénieur
NE8	Directeur de projet ENT - Directeur Adjoint Métier NE	F	2	Attaché
NE9	Alternant Numérique Educatif	*	*	Rédacteur
NE23	Chef de projet Numérique pour l'Education et les Solidarités	E	3	Ingénieur
NE24	Chef de projets	E	1	Ingénieur
NE25	Chef de projets	E	1	Ingénieur
	Direction des Services			
SE1	Directeur des services et infrastructures	G	2	Ingénieur
SE2	Responsable Service Client	E	3	Attaché

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Relative à la création de sept postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

NE10	Adjoint technique équipe maintenance des équipements numériques	D	1	Agent de maitrise
NE11	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE12	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE13	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE14	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE15	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE16	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE17	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE18	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE19	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE20	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE21	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE22	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE27	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE28	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE29	Technicien	C	1	Agent de maitrise
SE10	Gestionnaire de parc-des services ITSM	E	1bis	Ingénieur
SE11	Responsable Infogérance	F	2	Ingénieur
SE12	Responsable Infogérance	F	*	Ingénieur
SE13	Responsable du CDSI	E	1	Attaché
SE14	Opérateur de videoprotection adjoint responsable	D	(*)	Rédacteur
SE15	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE16	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE17	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE18	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE19	Opérateur de videoprotection	C	(*)	Agent de maitrise
SE20	Responsable Opérationnel de projet	E	1	Attaché
SE21	Incident Change Manager	E	1	Attaché
SE22	Responsable Opérationnel de la Sécurité du SI	F	1	Attaché
SE23	Alternant Services	*	*	Rédacteur
Direction développement, qualité, transformation				
CRE1	Responsable de la communication et du Marketing	E	3	Attaché
CRE2	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE3	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE4	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE5	Attaché Technico-commercial	E	3	Attaché
CRE6	Directeur du Développement	F	1	Attaché
CRE7	Alternant Assistant Communication/marketing	*	*	Rédacteur
CRE8	Alternant Développement	*	*	Rédacteur

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Relative à la création de sept postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

	Dématérialisation et Confiance Numérique			
AE1	Directeur Métier Dématérialisation et Confiance Numérique	F	1	Attaché
AE2	Expert métier Dématérialisation	E	1	Attaché
	YNCA			
CA1	Responsable Centrale d'Achats	E	3	Attaché
CA2	Acheteur - renfort	E	1	Attaché
	PMO			
PMO1	PMO Central	F	1	Attaché

(*) : le seuil (déterminé au regard de la convention collective) correspond au niveau d'ancienneté du salarié recruté ; il ne peut être arrêté qu'au moment du recrutement effectif.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Relative à la création de sept postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

Président de séance : M. Pierre BEDIER

Présents :

M. Eddie AÏT, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, Mme Nathalie LEANDRI, M. Benoit POUYET, M. Serge QUERARD, M. Jean-François RAYNAL, M. Paul SUBRINI

Dont

Pouvoir :

Mme Cécile DUMOULIN donne pouvoir à Mme Anne HERY LE PALLEC
M. Jean-Michel FOURGOUS donne pouvoir à M. Nicolas DAINVILLE
M. Karl OLIVE donne pouvoir à M. Jean-François RAYNAL
M. Laurent RICHARD donne pouvoir à M. Paul SUBRINI

Absents EXCUSÉS :

Mme Cécile DUMOULIN, M. Jean-Michel FOURGOUS, M. André MANCIPOZ, M. Karl OLIVE, M. Laurent RICHARD, M. Laurent VASTEL, Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE, M. Vincent FRANCHI

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	16

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Relative à la création de sept postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
M. Pierre BEDIER	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Eddie AÏT	À DISTANCE	POUR
M. Bruno CORADETTI	À DISTANCE	POUR
M. Daniel COURTES	À DISTANCE	POUR
M. Nicolas DAINVILLE	À DISTANCE	POUR
Mme Cécile DUMOULIN	REPRÉSENTÉE	POUR
M. Jean-Michel FOURGOUS	REPRÉSENTÉ	POUR
M. François GARAY	À DISTANCE	POUR
Mme Ghislaine HAUETER	À DISTANCE	POUR
Mme Anne HERY LE PALLEC	À DISTANCE	POUR
Mme Nathalie LEANDRI	À DISTANCE	POUR
M. Karl OLIVE	REPRÉSENTÉ	POUR
M. Benoit POUYET	À DISTANCE	POUR
M. Serge QUERARD	À DISTANCE	POUR
M. Jean-François RAYNAL	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Paul SUBRINI	À DISTANCE	POUR
M. Laurent RICHARD	À DISTANCE	POUR